

Première écriture de

LA
DÉCLARA-
TION
UNIVER-
SELLE
DE LA
COHÉSION
HUMAINE
PAR
L'ÉDUCATION

BIENNALE DES
FEMMES DE LA
MÉDITERRANÉE

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DE LA COHÉSION HUMAINE PAR L'ÉDUCATION

Respect - Équité - Liberté

Préambule

Nous, femmes de la Méditerranée, reconnaissons l'importance fondamentale de l'éducation pour le développement personnel et collectif.

Nous affirmons que chaque individu a le droit inaliénable à une éducation de qualité, juste et accessible.

Notre vision de l'éducation est solidaire, respectueuse, équitable et engagée.

Nous considérons que la métamorphose en cours du genre humain, confronté à des révolutions et des processus de transformation sans précédents, constitue un besoin fondamental de retrouver des repères et bâtir à nouveau de grands récits pour éviter les chocs des ignorances.

Nous considérons que dans un monde devenu incertain, complexe, cosmopolite et écrasé sous le poids de l'information, les besoins d'apprendre à nouveau à dégager du sens commun pour comprendre et vivre ensemble dans nos cités, nos pays et le monde sont vitaux.

Nous considérons que les besoins impérieux de notre temps pour devenir un être humain vivant dans la dignité passent par les savoirs qui contiennent esprit critique, collaboration, créativité et empathie.

01 Développement Personnel et Collectif

- Chaque individu, par l'enseignement et l'éducation, contribue à la reconnaissance et à l'application universelles et effectives des droits de l'homme.
- L'éducation est un pilier essentiel pour un avenir meilleur.
- L'éducation permet dès le plus jeune âge d'identifier et d'apprendre l'importance des valeurs humaines dans la constitution d'un individu.
- L'éducation doit se développer dans les respect absolu du triptyque des valeurs suivantes : respect, équité, liberté.

02 Accès Équitable et Gratuit

- Chaque individu a le droit inaliénable d'accéder à un enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit et équitable.
- L'enseignement élémentaire est obligatoire et doit être accessible à tous, sans discrimination liée au genre, à la classe sociale, à l'origine ethnique ou à un handicap, et cela dans la plus grande des mixités.

03 Environnement Inclusif et Respectueux

- Nous encourageons à ce que les écoles et les campus soient exempts de violence, où chacun se sent respecté et inclus.
- Un environnement d'apprentissage sûr favorise un apprentissage optimal.

04 Investissement Durable

- Nous demandons à ce que soient allouées des ressources adéquates pour l'éducation, en tenant compte des besoins spécifiques des établissements scolaires et universitaires.
- L'investissement financier dans l'éducation est essentiel pour bâtir un avenir solide.

05 Égalité des Genres et Justice

- Nous refusons l'exclusion et les inégalités d'accès, de participation et de résultats dans l'apprentissage.
- Nous demandons l'égalité des genres et la justice pour tous.
- Promouvoir l'égalité entre les sexes en veillant à ce que les filles et les garçons aient les mêmes opportunités d'apprentissage et de réussite, favorise l'égalité des chances et permet aux femmes d'accéder à des opportunités similaires à celles des hommes.

06 Solidarité et Coopération

- Nous encourageons le développement de relations amicales entre nations, et entre établissements scolaires de différents pays pour renforcer l'éducation mondiale.
- La solidarité locale, nationale et internationale est essentielle pour relever les défis éducatifs territoriaux, nationaux et mondiaux.

Nous nous engageons dans une démarche interculturelle qui permet de favoriser la communication entre les différentes cultures et de faciliter leur intégration dans une société donnée pour participer à sa cohésion sociale.

Nous voulons que partout s'installe un dialogue interculturel qui promeut un rapport égalitaire de reconnaissance mutuelle et de réciprocité absolue entre tous pour se projeter ensemble.

Nous avons commencé à nous réunir entre femmes de la Méditerranée, par panels représentatifs de toutes les sphères sociales, culturelles, organisationnelles ou nationales pour déterminer les valeurs centrales de cohésion du socle de cette nouvelle culture de l'Éducation que nous appelons de nos vœux les plus profonds.

Dans cet esprit, nous énonçons les principes suivants :

07 Émancipation et Autonomie

- L'éducation prépare les individus à être libres de parler, de croire et de vivre sans terreur ni misère.
- L'éducation arme contre la tyrannie et l'oppression.
- L'éducation est autant un accès vers le travail qu'un outil pour le rêve et l'accomplissement.

08 Rôle des Familles et des Parents

- Nous reconnaissons que l'émancipation des enfants commence au sein des familles.
- Les parents jouent un rôle primordial dans la compréhension de l'importance de l'éducation.
- Ils doivent être sensibilisés à leur rôle actif dans le parcours éducatif de leurs enfants.
- Ils doivent être accompagnés dès que nécessaire.

09 Respect de l'Environnement et Responsabilité Planétaire

- L'éducation doit inclure une sensibilisation approfondie aux enjeux environnementaux.
- Les familles et les parents doivent être conscients de leur impact sur la planète et encourager des comportements respectueux de l'environnement chez leurs enfants.

10 Place de l'Éducation dans le "faire Ensemble"

- L'éducation a sa place dans tous les lieux du "faire ensemble", qu'il s'agisse de l'école, du sport, de la culture ou de l'entreprise.
- Elle est le garant d'une place pertinente pour chacun dans le collectif, favorisant ainsi la cohésion sociale et la compréhension mutuelle.
- L'interculturalité et ses outils servent la recherche d'un modèle social innovant, pour faire-ensemble et pour la cohésion humaine.

11 Responsabilité Collective

- Nous sommes collectivement responsables de la mise en œuvre de ces droits à l'éducation.
- Ensemble, nous œuvrons pour un monde où chaque individu peut s'épanouir grâce à une éducation de qualité, respectueuse et équitable.
- Un contrat social de l'école s'articule autour de valeurs humaines toujours discutées dans l'intellection de l'interculturalité.

Ensemble, nous bâtissons un avenir où l'éducation est un levier puissant pour la justice, la solidarité, le respect et l'émancipation.

Cette première écriture de la déclaration a été faite à partir d'ateliers effectués avec 100 marseillaises autour de leurs valeurs centrales de cohésion sur la thématique de l'Education.

Elle s'est aussi appuyée sur :

- L'article 26 de la déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- La déclaration mondiale sur l'Education pour tous de l'Unesco (1990)
- La déclaration d'Incheon à l'issue du forum mondial sur l'éducation en 2015 : Education 2030, Vers une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous
- L'objectif Numéro 4 des nations unies - Education de qualité

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot (résolution 217 A (III)).

Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre.

Ce document fondateur - traduit dans plus de 500 langues différentes - continue d'être, pour chacun d'entre nous, une source d'inspiration pour promouvoir l'exercice universel des droits de l'homme.

Article 26

01 Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

02 L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Date et signataires :

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

PRÉSIDENT

ERIC BERTON

ASSOCIATION MARSEILLE AU PLURIEL

PRÉSIDENTE

MARIE-LAURE GUIDI

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

PRÉSIDENT

JEAN-LUC CHAUVIN